

Image not found or type unknown



Droit demarche Succession mariage

Par **porsche**, le **03/09/2015** à **16:05**

bonjour est ce possible ? et quelle demarche FAUT IL FAIRE ? JE souhaite me marier mais je veut que ma maison reste dans ma famille en cas de deces mais que ma conjointe puisse jouir de la maison merci.

Par **Lagune22**, le **24/09/2015** à **20:06**

Bonjour.

Ne vous prenez pas la tête : si vous vous mariez, votre maison restera un "bien propre" donc à 100% dans votre patrimoine, ça ne sera pas un bien commun.

Prévoyez seulement un testament dans lequel vous la léguiez à des membres de votre famille, sans remettre en cause le droit d'usage et d'habitation que votre femme aura, grâce à la loi, sur ce logement, jusqu'à son décès.

Cordialement.